

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2021**  
**Affiché à la porte de la Mairie le 25 Novembre 2021**

En application de l'arrêté municipal n°2021/013 du 24 Septembre 2021

**Etaient présents :**

MM GUERNUT, SENECHAL, FLORIN, MARTIN, HILLION, DUFOUR, LEFEBVRE,  
GAUDEFROY  
MMES MORELLE, CRAMPON, TARGY, POUILLARD, BRUXELLE

**Etait absente et excusée :**

Madame GABRIEL Marie-José

**Procuration :**

Madame LAUGIER Jeanine donne procuration à Madame MORELLE Martine

**Secrétaire de séance :** Madame MORELLE

Ordre du jour :

- Désignation de la Secrétaire de Séance : Madame Martine MORELLE
- Adoption du compte rendu Session Ordinaire du 19 Octobre 2021 – Secrétaire de Séance Monsieur Dominique SÉNÉCHAL
- Informations et Communications du Maire
- Etude des projets de délibérations

**PROJETS DE DELIBERATIONS :**

- N°1 – Médecine préventive
- N°2 – Enfouissement des réseaux et remplacement de l'éclairage public par LED N°1 – Décision modificative N°5
- N°3 – Décision modificative N°6
- N°4 – Dossier N°02.2021.0947.02.212 – Extension EP pour la sécurisation aux abords de l'école
- N°5 - Sécurisation aux abords de l'École "4 Chemins" – Éclairage extérieur en LED – Demande de subvention – D.E.T.R 2022
- N°6 – Sécurisation aux abords de l'École "4 Chemins" – Éclairage extérieur en LED – Demande de subvention – Aisne Partenariat Investissement
- N°7 – Sécurisation des données informatiques

Séance extraordinaire

Séance ouverte à 18 heures.

Notre collègue Philippe GAUDEFROY, Président du Country remet à chacun un flyer informant de l'organisation d'une soirée Country "Spéciale Téléthon" qu'il organise Salle Brunehaut le Vendredi 03 Décembre prochain à partir de 19 heures.

Bonne note est prise.

## **I. Communications et Informations du Maire**

Avant d'entamer l'ordre du jour de cette séance, Monsieur le Maire demande à ce que nous ayons une pensée pour l'une de nos administrées décédée depuis notre dernière réunion à savoir :

- Madame Ghislaine CERWINSKY âgée de 66 ans et domiciliée 17 Route de Chauny

### **A. Retour des règles dérogatoires dans les Conseils Municipaux**

Monsieur le Maire rappelle que depuis Octobre le retour au lieu ordinaire de nos réunions de Conseil avait été officialisé par l'arrêté Municipal du 24 Septembre dernier.

Or, la nouvelle loi sanitaire du 10 Novembre 2021 dite « Loi vigilance sanitaire » nous oblige désormais à revenir à la situation de crise "Covid-19".

C'est ainsi, qu'à compter de demain, nos prochaines réunions auront lieu de nouveau dans la Salle Brunehaut avec la prise en compte de distanciation et mesures barrières sanitaires et ce jusqu'au 31 Juillet 2022.

Un arrêté municipal sera donc pris dans ce sens dès le 17 Novembre.

Bonne note est prise.

### **B. Décharge sauvage « Chemin des Planquettes »**

Monsieur le Maire signale qu'il a fait envoyer à chacun la photo d'une décharge sauvage commise sur le Chemin des Planquettes de l'autre côté de la D.I.

Il s'agit en l'occurrence d'un tas d'enrobés de la valeur d'un camion.

Cet enrobé, durci, ne peut être enlevé, après démolition, que par des engins de travaux publics.

Le devis d'un tel enlèvement se chiffre à 1 080,00 € TTC.

Cette situation est inadmissible et dénote, s'il en était besoin, l'état d'esprit actuel marqué par une montée de l'incivilité.

Le Conseil donne son accord pour que toutes dispositions soient prises pour l'enlèvement, au plus vite, de ce dépôt qui empêche tout accès aux terres agricoles voisines.

### **C. Conseil d'École**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le premier conseil d'École de l'année scolaire 2021/2022 s'est tenu récemment en présence des parents d'élèves nouvellement élus.

Cette réunion s'est déroulée dans d'excellentes conditions avec des échanges fructueux dans l'intérêt même de nos écoliers.

La réunion s'est terminée avec la visite de la nouvelle cuisine / bibliothèque réalisée durant les dernières grandes vacances.

Il s'agit d'un excellent équipement et d'un outil de travail remarquable.

#### **D. Réorganisation territoriale des brigades de gendarmerie de Chauny et La Fère**

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre en date du 26 Octobre reçue du sénateur Antoine Lefèvre ; lettre par laquelle il souhaite connaître mon avis sur la réorganisation territoriale des brigades de gendarmerie.

Monsieur le Maire indique que différents contacts ont été pris à ce sujet d'une part avec les élus du secteur concerné par ce sujet et d'autre part avec la Capitaine du Commissariat de Police de Tergnier.

Cette affaire sera revue lors de notre prochaine réunion en fonction des remarques, observations et avis qui seront émis par le Conseil Municipal Laférois ; Madame le Maire de La Fère devant nous adresser ampliation de la délibération qui sera prise par son Conseil.

A première vue il semble inadmissible et illogique que des Communes, qui dépendaient de la Brigade de La Fère, soient désormais dépendantes de celle de Chauny ; la distance kilométrique rendant impossible toute intervention de sécurité dans des temps raisonnables.

Affaire à suivre.

#### **E. Fêtes de fin d'année 2021**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions et mesures prises pour les fêtes de fin d'année 2021.

##### **- Colis de Noël aux aînés :**

Ceux-ci seront distribués à domicile le Samedi 18 Décembre 2021 par les Membres de la Commission Administrative du CCAS

##### **- Fête de Noël École**

Elle aura lieu le Vendredi 17 Décembre à la Salle Brunehaut avec prestations des enfants de l'École, du Périscolaire, remise des cadeaux aux lauréats du Concours de dessins, friandises et bons d'achat de 20 euros à chaque enfant âgé de moins de 11 ans. Venue du Père Noël – Décors de Noël – Ambiance chaleureuse

#### **F. R.D 53 Chaussée Brunehaut**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée ses multiples interventions effectuées tant auprès de Monsieur le Préfet qu'auprès du Président du Conseil Départemental.

Il donne lecture des lettres reçues sur le problème du passage des camions en centre-ville alors même que la circulation a été volontairement, pour des raisons évidentes de sécurité, limitée à 3T 5.

Ce passage des camions exaspère tout le monde : élus, riverains, est un danger pour la sécurité, en particulier lors du franchissement du canal ; circulation à gauche lors de la montée du pont, vitesse, etc...

Dernièrement, dans un courrier du 05 Août 2021, Monsieur le Maire avait de nouveau interpellé le Préfet sur le non-respect flagrant, voire volontaire, du Code de la Route par certains chauffeurs routiers, pour la plupart des étrangers, se basant sur un soi-disant G.P.S.

Le Conseil Municipal ne peut, à la lecture de la lettre en réponse reçue de Monsieur le Préfet, que regretter tout simplement : « En tant que détenteur des pouvoirs de Police dans votre Commune, il vous appartient de prendre les dispositions de nature à inciter les usagers à changer leurs habitudes de circulation... »

Comme précise, Monsieur le Maire cela fait 5 ans que nous nous battons sur ce sujet.

Des améliorations ont certes été obtenues et sont constatées mais tout n'est pas réglé.

De son côté le Président du Conseil Départemental a rappelé les interventions effectuées depuis 5 ans et en particulier depuis la réunion de travail du 11 Décembre 2018 tenue à Condren en présence du Conseil Municipal.

La dernière proposition faite par Monsieur le Maire sera étudiée par les Services de la Voirie Départementale mais, comme l'a indiqué le Président dans son courrier, les frais seront partagés entre le Département et la Commune.

Cette proposition viserait à mettre en place sur la RD 1 des dispositifs matériels de signalisation complémentaire à l'attention des chauffeurs routiers en leur indiquant l'itinéraire obligatoire à suivre par la voie industrielle pour accéder aux entreprises.

Cette question sera revue dès le reçu de l'étude que réaliseront les Services de la Voirie Départementale avec chiffrage de la dépense.

## **G. Services Municipaux**

Monsieur le Maire a tenu, comme il le fait chaque mois, à faire le point sur le fonctionnement de certains services Municipaux impactés par des arrêts de travail prolongés pour des raisons de santé, du personnel concerné.

Différentes pistes de réflexion ont été envisagées après un très long débat sur ce problème, les nécessités de bon fonctionnement, d'ouverture au public, d'accès aux aspirations et aux besoins de la population étant prioritaires.

Affaire à suivre en fonction des propositions formulées, des idées émises, de bénévolat éventuel.

## **H. Vente Immeuble 52 Chaussée Brunehaut**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que lors de la précédente réunion la décision avait été prise de mettre en vente le logement communal sis 52 Chaussée Brunehaut avec établissement d'une fourchette de prix eu égard à l'estimation faite par le Notaire.

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition d'achat de cette propriété en date du 10 Novembre ; proposition arrêtée à la somme de 56 000,00 € net vendeur.

Le Conseil Municipal par 13 voix pour et 1 abstention accepte la proposition.

Toutes dispositions seront donc prises dans ce sens.

## **I. Prochaine réunion du Conseil Municipal**

Comme évoqué en début de séance, la prochaine session du Conseil Municipal se déroulera dans la Salle Brunehaut.

Or, cette salle est fréquentée par les différentes associations et des locations.

Afin de ne pas perturber leurs fonctionnements, ces réunions seront décalées au Lundi soir ; jour généralement libre de toute occupation.

Notre session de Décembre est donc fixée au Lundi 13 Décembre 2021 à 18 heures Salle Brunehaut. Le secrétaire de séance sera Madame Hélène CRAMPON en remplacement de Monsieur Jean-Pierre MARTIN absent à cette date.

## **J. Examen de l'ordre du jour**

### **a. Adoption du compte rendu de la session du 19 Octobre 2021 dont le secrétaire était Monsieur Dominique SÉNÉCHAL**

Ce compte rendu est adopté à l'unanimité des Membres présents et représentés.

Remerciements au secrétaire de séance.

### **b. Examen des projets de délibérations**

## **DÉLIBÉRATION N°1 : Médecine préventive**

Le Maire rappelle à l'Assemblée :

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la Commune au Centre de Gestion.

Vu sa délibération 2018/56 du 25 Septembre 2018.

Le Maire propose à l'Assemblée :

- D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés.

1. **DÉCIDE** de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aisne, la prestation de Prévention et Santé au travail et autorise le Maire à signer la convention d'adhésion 2022/2024.

## **DÉLIBÉRATION N°2 :**

Monsieur le Maire rappelle que cette tranche de travaux concerne la partie Pont du Canal au Pont de la déviation.

Il s'agit d'une opération estimée à 97 057,59 €.

Suite aux contacts pris avec la Région Hauts de France Monsieur le Maire a obtenu l'accord de faire entrer cette opération au titre du Fonds Spécial de relance et de solidarité des Territoires ce qui a été admis par délibération du Conseil Régional en date du 05 Octobre dernier.

A ce titre le financement de cette tranche s'établit comme suit :

Subvention Régionale	=	29 117,00 €
USEDA	=	47 649,89 €
Commune Condren	=	20 290,70 €

Monsieur le Maire précise que c'est la première fois qu'une subvention est obtenue pour ce type d'opération.

Il convient donc de prendre une décision modificative afin d'inclure cette recette nouvelle à notre budget 2021.

## **DÉLIBÉRATION N°2 : Enfouissement des réseaux et remplacement de l'éclairage public par LED N°1**

### **Décision Modificative N°5**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 5 octobre 2021 référencée N°2021-01405, le Conseil Régional des Hauts de France a accordé à la Commune une subvention d'un montant de 29 117 euros pour les travaux repris en objet et ce, dans le cadre du Fonds de Relance et de Solidarité avec les Territoires.

Le programme "Éclairage Public" opération d'équipement N°130 est complété comme suit :

- Chapitre 13 – Article 1322 Subventions d'investissement Région – Programme 130 "Éclairage Public"
- **Recettes** – Subvention Conseil Régional + 29 117,00 €
- Chapitre 23 – Article 2315 Installations, Matériel et Outillage Techniques – Programme 130 "Éclairage Public"

- **Dépenses** – Installation Matériel Technique Éclairage Public + 29 117,00 €

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés le Conseil Municipal

- I. **ADOPTE** la proposition de Monsieur le Maire
- II. **ADOPTE** la Décision Modificative N°5 telle qu'évoquée ci-dessus

### **DÉLIBÉRATION N°3 : Décision modificative n° 6**

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif voté lors de la session du 29 Mars 2021

Vu les crédits repris au chapitre 66

Vu l'état des dépenses afférentes à ce chapitre et notamment les frais financiers occasionnés par le paiement carte bancaire d'un montant de 12,74 € pour la période de Mai à Octobre 2021.

Considérant l'insuffisance de crédits budgétaires au chapitre 66

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés

1. **ADOPTE** la décision modificative n°6 qui se résume comme suit :

- Chapitre 67 Article 678 - 20,00 €
- Chapitre 66 Article 66111 + 12,74 €
- Chapitre 66 Article 6688 + 7,26 €

### **DÉLIBÉRATION N°4 : Dossier N°02.2021.0947.02.212 – Extension EP pour la sécurisation aux abords de l'école**

Monsieur le Maire indique aux Membres du Conseil qu'il envisage d'effectuer les travaux suivants, dans le cadre des compétences transférées à l'USEDA :

#### **Extension EP pour la sécurisation aux abords de l'école.**

Le coût global de l'opération, calculé aux conditions économiques en vigueur à ce jour, ressort à 15 983,14 € HT.

En application des conditions financières de l'USEDA, le montant de la contribution s'élève à 11 287,08 € HT, et se répartit comme suit :

NATURE DES TRAVAUX	MONTANT HT DES TRAVAUX	PARTICIPATION USEDA	CONTRIBUTION COMMUNE
<b><u>Eclairage public</u></b>			
Matériel	6 631,68 €	3 315,84 €	3 315,84 €
Réseau	8 901,47 €	1 335,22 €	7 566,25 €
<b><u>Contrôle technique</u></b>	450,00 €	45,00 €	405,00 €
	<b>15 983,14 €</b>	<b>4 696,06 €</b>	<b>11 287,08 €</b>

La contribution sera actualisée en fonction de la variation des indices des travaux publics, conformément au marché public de travaux de l'USEDA en cours.

Après avoir ouï l'exposé de son Maire et en avoir délibéré, le Conseil décide à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- 1) **D'INSCRIRE** cette opération sur son budget de l'année 2022
- 2) **S'ENGAGE** à verser à l'USEDA, à l'issue des travaux, la contribution financière détaillée ci-dessus, actualisée conformément au marché de l'USEDA et des travaux réalisés
- 3) **EN CAS D'ABANDON** du projet approuvé par la Collectivité, les frais d'étude engagés seront remboursés à l'USEDA

**DÉLIBÉRATION N°5 : Sécurisation aux abords de l'École des "4 Chemins" - Éclairage extérieur en LED – Demande de subvention – D.E.T.R 2022**

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu Monsieur le Maire exposer l'intérêt pour la Commune de réaliser les travaux de sécurisation aux abords de l'École dite des "4 Chemins" éclairage extérieur en LED.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le devis de ces travaux estimés à 15 983,14 € HT

Après avoir pris note du coût des travaux pour la Commune après prise en charge par l'USEDA d'une participation financière de 4 696,06 € soit la somme de 11 287,08 €

Considérant que la Commune peut obtenir une aide financière au titre de la D.E.T.R 2022 et que le taux sollicité peut être estimé à 40 %

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée Municipale le plan de finance ci-dessous envisagé à savoir

	<b><u>Assiette éligible HT</u></b>	<b><u>Taux</u></b>	<b><u>Montant de la subvention</u></b>
<b><u>D.E.T.R</u></b>	11 287,08 €	40 %	4 514,83 €



Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés

- I. **APPROUVE** le projet présenté
- II. **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élevant à 15 983,14 € HT
- III. **SOLLICITE** l'accompagnement financier au titre de la DETR 2022 au taux de 40 % sur une assiette de travaux éligible d'un montant de 11 287,08 € soit un montant de 4 514,83 €
- IV. **ADOPTE** le plan de financement comme suit
  - Montant des travaux HT 15 983,14
  - Participation financière USEDA 4 696,06
  - Assiette éligible 11 287,08
  - Subvention A.P.I 20 % 2 257,41
  - Subvention D.E.T.R 40 % 4 514,83
  - Participation Communale 4 514,84
- V. **S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par les subventions et participations
- VI. **DIT** que le montant des travaux sera rattaché aux opérations budgétaires 2022
- VII. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce projet

**DÉLIBÉRATION N°6 : Sécurisation aux abords de l'École des "4 Chemins" - Éclairage extérieur en LED – Demande de subvention – Aisne Partenariat Investissement**

Vu l'article L 1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu les dispositions générales relatives aux dispositifs d'aides dans le cadre "Aisne Partenariat Investissement" (A.P.I)

Après avoir entendu Monsieur le Maire exposer l'intérêt pour la Commune de réaliser les travaux de sécurisation aux abords de l'École dite "des 4 Chemins" éclairage extérieur en LED.

Après avoir entendu Monsieur le Maire présenter le devis de ces travaux estimés à 15 983,14 € HT

Après avoir pris note du coût de ces travaux pour la Commune après prise en charge par l'USEDA d'un montant de 4 696,06 € soit la somme de 11 287,08 € HT

Considérant que la Commune peut obtenir une aide financière du Département de l'Aisne dans le cadre du dispositif "Aisne Partenariat Investissement" (A.P.I) et que le taux de subvention attendue est de 20 %

Monsieur le Maire propose le plan de financement ci-dessous envisagé à savoir

	<u>Assiette éligible</u> <u>HT</u>	<u>Taux</u>	<u>Montant de la</u> <u>subvention</u>
<u>Conseil Départemental</u> <u>de l'Aisne</u>	11 287,08 €	20 %	2 257,41 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents et représentés :

- I. **APPROUVE** le projet présenté
- II. **APPROUVE** l'enveloppe prévisionnelle de l'opération s'élevant à 15 983,14 € HT
- III. **SOLLICITE** l'accompagnement financier du Département dans le cadre de l'Aisne Partenariat Investissement (A.P.I) au taux de 20 % sur une assiette éligible d'un montant de 11 287,08 € soit un montant de 2 257,41 €
  
- IV. **ADOPTE** le plan de financement comme suit
  - Montant des travaux HT 15 983,14
  - Participation USEDA 4 696,06
  - Assiette éligible 11 287,08
  - Subvention A.P.I 20 % 2 257,41
  - Subvention D.E.T.R 20 % 4 514,83
  - Participation Communale 4 514,84
- V. **S'ENGAGE** à prendre en charge la part non couverte par les subventions et participations
- VI. **DIT** que le montant des travaux sera rattaché aux opérations budgétaires 2022
- VII. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

### **DÉLIBÉRATION N°7 : Sécurisation des données informatiques**

Devant les risques de plus en plus nombreux de cyber attaque, il devient urgent de protéger au mieux les données informatiques en choisissant une solution adaptée à nos besoins :

- Besoin de sécurisation du patrimoine complet (data et logiciels)
- Besoin de sécurisation automatique et sans contraintes
- Besoin de répondre à certaines exigences du RGPD
- Besoin de reprendre rapidement l'activité si un accident se produisait
- Sécurisation des documents
- Disposer d'une volumétrie adaptée selon les recommandations

A ce jour, les données sont sauvegardées par WOOXO, mais le système est obsolète (besoin d'augmenter la capacité de stockage et réactualiser le système par rapport aux nouveaux modes d'attaques)

Actuellement la saturation des données est de 64 % et disque système à 77 %.

Après exposé et à l'unanimité des Membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- I. **ADOPTE** la proposition formulée par Monsieur le Maire visant à mettre en place une sauvegarde professionnelle qui répond aux critères suivants :
  - Garantir la disponibilité des ressources et des informations, l'intégralité des données, leur confidentialité et la traçabilité des accès aux informations
- II. **ADOPTE** le projet de contrat présenté par la Société RICOH France 94 150 RUNGIS Cedex moyennant un coût d'abonnement mensuel de 165,00 € HT ; contrat d'une durée de 21 trimestres (63 mois)
- III. **DIT** que la dépense sera rattachée aux opérations budgétaires correspondantes à effet du 01 Janvier 2022 Article 6156
- IV. **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents

Monsieur le Maire remercie l'Assemblée du travail important réalisé ce soir et renouvelle sa totale adhésion à l'organisation de réunions mensuelles qui permettent :

- Une information complète et rapide
- Un suivi rapide et régulier des affaires à traiter

Séance levée à 19h50.

---0---

La Secrétaire de Séance

Madame Martine MORELLE

Signatures du Conseil Municipal du 16 Novembre 2021 :

Monsieur FLORIN Claude Maire	Monsieur DUFOUR Jean-Paul 1 <sup>er</sup> Adjoint	Madame MORELLE Martine 2 <sup>ème</sup> Adjoint
Monsieur GUERNUT Daniel 3 <sup>ème</sup> Adjoint	Monsieur SENECHAL Dominique	Monsieur MARTIN Jean-Pierre
Madame CRAMPON Hélène	Monsieur HILLION Patrick	Monsieur LEFEBVRE Fabrice
Madame TARGY Michelle	Madame POUILLARD Paméla	Madame LAUGIER Jeanine
Madame BRUXELLE Maryse	Monsieur GAUDEFROY Philippe	Madame GABRIEL Marie-José